



Paris, le 2 décembre 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2^{ÈME} CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DE L'EURO
CONTRE LA CONTREFAÇON (CONFÉRENCE 2011 SUR L'EURO)

La Commission européenne (Office de lutte anti-fraude, OLAF), la Banque centrale européenne et Europol ont organisé conjointement la 2^{ème} conférence internationale sur la protection de l'euro contre la contrefaçon (Conférence 2011 sur l'euro).

La conférence, qui s'est tenue au nouveau siège d'Europol, à La Haye, du 23 au 25 novembre 2011, avait pour objectif d'approfondir les connaissances actuelles et d'explorer de nouvelles pistes de collaboration entre les autorités policières, judiciaires et bancaires. Douze ateliers ont effectué des travaux ayant trait aux questions policières, juridiques, judiciaires et techniques concernant la protection de l'euro contre la contrefaçon.

Près de dix ans après la mise en circulation des pièces et des billets en euros, l'euro a affirmé sa présence au niveau mondial et est considéré comme une devise internationale stable et sûre. Par suite de cette évolution favorable, l'euro est également devenu attrayant pour les groupes criminels impliqués dans la contrefaçon, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne.

« L'importance de la protection de l'euro ne peut être surestimée. Cette question relève de la responsabilité conjointe des États membres et des institutions de l'Union européenne, et elle ne peut être traitée avec efficacité que s'il existe une coopération efficace au niveau international. C'est la raison pour

laquelle nous nous félicitons d'accueillir cette conférence » a déclaré M. Michel Quillé, directeur adjoint d'Europol.

170 participants, représentant 44 pays et 8 organisations internationales, ont participé à la conférence. Les experts et les spécialistes présents ont examiné notamment les questions se rapportant à la coopération internationale et à la réglementation, ainsi que les questions techniques et relatives à la formation.

Les conclusions de la conférence ont mis l'accent sur l'efficacité de la protection de l'euro contre la contrefaçon ainsi que sur la nécessité de maintenir la vigilance contre les menaces constamment renouvelées émanant d'organisations criminelles extrêmement sophistiquées. Parmi les conclusions figurait également le souhait d'une harmonisation des procédures pénales à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE, en ce qui concerne notamment la possibilité d'utiliser des outils d'investigation tels que l'infiltration d'agents, les livraisons contrôlées et les achats fictifs.

Le directeur général de l'OLAF, M. Giovanni Kessler, a souligné le succès du cadre européen pour la protection de l'euro et la qualité de la coopération actuelle entre les institutions et les autorités nationales dans ce domaine. Il a également insisté sur le fait que la Commission européenne, par le biais de l'OLAF, continuerait à appuyer la protection de l'euro en développant une réglementation appropriée et en favorisant une formation adéquate.

Soulignant l'engagement de la Banque centrale européenne à maintenir la sécurité et l'intégrité de l'euro, le directeur des Billets, M. Ton Roos, a appelé l'ensemble des participants à veiller à la mise en œuvre intégrale des conclusions de la conférence.

Cette manifestation a été cofinancée par Europol, la Banque centrale européenne et la Commission européenne, dans le cadre du Programme d'action Périclès.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>